



## Comment controler une prime d assurance vie destner aux heritiers

Par **grand maminou**, le **23/07/2015 à 12:06**

[smile31]bonjour . je reçois un courrier des assurances vie d alliance . mon frère jumeau décédé il a 16 ans avait contracté une assurance vie. ma sœur et mon autre frère ne le sachant pas non plus . nous sommes les 3 a hériter puisque les parents sont décédés aussi . cette assurance d alliance a été souscrit en 1975 payée pendant 24 ans mon frère est mort fauché sur un passage piéton 4 jours après des suites de l accident . nous allons recevoir a la louche 1000 eu pour les 3 héritiers réunis est ce juste? aucune vérification de notre coté est possible comment faire?  
le contrat nous ne pouvons pas l avoir ; car c est confidentiel nous ont il répondu.merci de me répondre

Par **Al.C.**, le **23/07/2015 à 22:15**

Exactement le même problème avec Allianz-Vie : refus de communiquer le solde du compte (je suis pourtant, en tant que seul fils survivant, son seul héritier direct) de l'assurance vie de ma mère à la date de son décès.  
Refus d'Allianz de communiquer leurs références juridiques ?  
Que faire ?

Par **Al.C.**, le **23/07/2015 à 22:16**

Exactement le même problème avec Allianz-Vie : refus de communiquer le solde du compte (je suis pourtant, en tant que seul fils survivant, son seul héritier direct) de l'assurance vie de ma mère à la date de son décès.  
Refus d'Allianz de communiquer leurs références juridiques ?  
Que faire ?

Par **grand maminou**, le **24/07/2015 à 18:18**

je crois que c est une énorme couillonade ces assurances vies . et que les autorités compétente ferais bien de surveiller d un peu plus près .salutations